



Financement des transports collectifs : le Québec à l'heure des choix

Montréal, le 9 mai 2012 - Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) présentera ce soir son mémoire sur le financement des transports collectifs dans le cadre des consultations publiques de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Pour l'organisme, des efforts substantiels doivent être consentis pour soutenir le développement du transport collectif. Il s'agit en effet d'un moyen essentiel pour réduire la dépendance au pétrole, pour participer à l'effort de réduction des émissions de GES, pour améliorer la santé publique, la qualité de vie et la compétitivité des entreprises, ainsi que pour lutter contre l'exclusion et la pauvreté.

De façon prioritaire, le RNCREQ demandera au gouvernement du Québec et aux municipalités de la CMM tout comme aux autres centres urbains de suspendre le développement des projets routiers et autoroutiers afin de libérer des sommes pour le développement des transports collectifs. L'état de l'économie et des finances publiques québécoises ne permet pas de soutenir efficacement deux systèmes de transport en parallèle.

Le RNCREQ recommandera par ailleurs que soient répartis plus équitablement les budgets du Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT), en faisant passer la répartition du financement du réseau routier par rapport aux transports collectifs à un ratio 70/30, plutôt que 82/18.

Plusieurs mesures audacieuses et cohérentes pour assurer un meilleur financement des transports collectifs seront également présentées. Mais selon le RNCREQ, sans une vaste campagne de sensibilisation auprès de tous les citoyens, il sera impossible que des mesures comme l'augmentation de la taxe sur l'essence ou la mise en place de péages soient acceptées socialement. Les citoyens, les décideurs et les leaders d'opinion doivent d'abord comprendre que le développement de l'offre de transport collectif est dans l'intérêt de tous.

Le RNCREQ tentera donc de convaincre les commissaires que le développement du transport collectif bénéficiera directement et durablement à tous les Québécois et non pas uniquement aux usagers. Il faut élever cet enjeu de financement au rang des priorités pour le développement du Québec, car c'est à un véritable choix de société auquel nous sommes confrontés. Les élus de la CMM doivent faire preuve de vision et de courage politique.

On peut télécharger le mémoire du RNCREQ sur le financement des transports collectifs ici: <http://minu.me/6baa>.

En complément, on peut retrouver des données sur le niveau d'adhésion des Québécois à l'égard de certaines options de financement dans le sondage réalisé pour le RNCREQ par la firme Léger Marketing. Ce dernier a été rendu public en février dernier, ici : <http://minu.me/6b9u>.

- 30 -

Source :

Anne-Marie Gagnon, responsable des communications
Bureau : 514 861-7022 poste 24
Cellulaire : 514 651-8236
annemarie.gagnon@rncreq.org